

REGLEMENT DU JEU CONCOURS CHALLENGE VIDEO 2024



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



1) PREAMBULE

Depuis quelques années, France Travail organise avec ses partenaires une *Semaine des métiers du transport et de la logistique*. Les objectifs visés sont :

- Mettre en valeur les métiers du transport et de la logistique
- Améliorer l'attractivité auprès du grand public de cette filière
- Valoriser l'image des professionnels à travers des retours d'expérience
- Faire connaître les différents métiers et les formations pour y accéder
- Evoquer la reconversion professionnelle pour des métiers utiles et porteurs de sens

Lors de cette semaine, nous lançons ce challenge vidéo pour favoriser la promotion des métiers du transport et de la logistique

2) LES OBJECTIFS

- Favoriser la découverte des métiers du transport et de la logistique
- Contribuer à faire changer le regard des visiteurs sur les métiers du transport et de la logistique
- Utiliser les films proposés pour créer un outil de promotion des métiers du secteur

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

3) LE REGLEMENT

3.1 Article 1 : Organisation

Ce prix est organisé par l'AFT en partenariat avec France Travail, l'ARML, Cap emploi, l'APEC, la FNTR, La FNTV, OTRE, TLF, la Chambre syndicale des déménageurs.

Ce prix est organisé pour la durée de la *Semaine du transport et de la logistique* de 2024, soit du 10 juin au 14 juin 2024.

Ce concours est ouvert pour les participants des visites réalisées pendant la *Semaine du transport et de la logistique 2024* et organisées par France Travail, Cap emploi ou le réseau des Missions Locales de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif est de réaliser une vidéo de découverte des métiers de ce secteur, avec son portable, en mode selfie.

3.2 Article 2 : les modalités de participation

Ce Challenge est ouvert aux demandeurs d'emploi et aux jeunes accompagnés par France Travail, par Cap emploi ou par le réseau des Missions Locales de Bourgogne Franche Comté.

Le jury évaluera les points suivants :

- le lien avec le milieu professionnel
- le respect de la catégorie choisie
- la créativité
- le respect du règlement du jeu-concours

Chaque participant ne peut présenter qu'une vidéo.

La vidéo peut être réalisée seul ou en binôme (le prix sera partagé entre les 2 vainqueurs)

3.2.1 Article 3 Thématique

Le thème proposé est : La découverte des métiers du transport et de la logistique

3 catégories proposées :

- **Catégorie 1 Le Geste métier** : film d'un objet ou d'un geste spécifique au métier (posture spécifique, objet méconnu, un geste précis particulier qui interpelle...)
- **Catégorie 2 L'environnement** : Film de l'environnement de travail de l'entreprise et/ou salarié qui travaille (condition de travail, une organisation de travail atypique, l'équipement des salariés, le rangement de l'entreprise...)
- **Catégorie 3 L'interview** : une mini interview d'un salarié (qu'est ce qui lui plaît dans son métier, définir son métier en 3 phrases) question à un salarié obligatoire : « qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre métier ? »

Le lauréat de chaque thème se verra remettre un chèque CADOC d'une valeur de 300 € (sous format dématérialisé)

3.2.2 les supports

La vidéo devra avoir une durée d'une minute (60 secondes) maximum. Le film sera réalisé en mode selfie.

3.3 Calendrier 2024

Etape 1 : la visite d'entreprise. Participation à une visite d'une entreprise pour découvrir les métiers du transport et de la logistique du lundi 10 juin au vendredi 14 juin.

Les candidats devront veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur, sans utiliser des œuvres (photos, films) protégées par un droit d'auteur.

Un accord de droit à l'image devra être signé par chaque participant (candidat ET salarié de l'entreprise).

Etape 2 : Envoi de la **vidéo** et des **autorisations du droit à l'image** via la plateforme France Transfert (<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>) avant le vendredi 28 juin dernier délai sur l'adresse mail laurie.lachat@francetravail.fr.

La vidéo doit être nommée selon la catégorie :

- **Catégorie 1 Le Geste métier** : « Video-gestemetier-NOM-PRENOM »
- **Catégorie 2 L'environnement** : « Video-environnement-NOM-PRENOM »
- **Catégorie 3 L'interview** : « Video-interview-NOM-PRENOM »

Format d'envoi sur France Transfert :

Courriel	Lien
Les champs marqués d'une * sont obligatoires	
Expéditeur * adresse.mail.candidat@gmail.com	
Destinataire(s) * laurie.lachat@francetravail.fr	
"video-gestemetier-NOM-PRENOM"	
Message : Mon nom prénom : Mon numéro de téléphone : Structure accompagnatrice : (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi)	
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai pris connaissance des CGU et je n'envoie pas de données sensibles, telles que définies à l'article 4.2, non chiffrées au préalable.	
	Envoyer

Nous nous engageons à ne pas communiquer vos données personnelles à des tiers et de ne pas les utiliser à d'autres fins que celles précisées dans ce document.

Les candidats dont l'envoi n'est pas conforme à la description ci-dessus verront leur participation refusée par les organisateurs.

En participant au challenge, les candidats s'engagent à détruire les images enregistrées ainsi que l'original de l'autorisation de droit à l'image collectée à cette fin auprès de professionnels du transport et de la logistique, au plus tard 6 mois après l'envoi à France Travail des documents nécessaires à leur participation au challenge.

Etape 3 : Le jury se réunit le jeudi 4 juillet pour délibération.

Une réponse sera apportée à chacun des participants via l'adresse mail fournie lors de la remise de la vidéo.

Les vainqueurs seront contactés par téléphone.

3.4 Article 4 : le jury

Le jury est composé de représentants de membres de l'AFT, France Travail, l'ARML, Cap emploi, l'APEC, la FNTR, La FNTV, OTRE, TLF, la Chambre syndicale des déménageurs

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données – RGPD [Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 – Règlement (UE) 2016/79 du 27 avril 2016], la durée de conservation des données est de 6 mois après la clôture de l'enquête. La durée de conservation de l'autorisation de traitement des images et des données est de 10 ans.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : ril.21069@francetravail.fr